

47 - Acquisition de terrain à M. Jean-Claude VICHET, chemin de Montoille

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le cadre du programme de valorisation des espaces naturels et des paysages sur les collines de Besançon, la commune a proposé à M. Jean-Claude VICHET l'acquisition de sa parcelle située chemin de Montoille.

Cette parcelle non bâtie, cadastrée section EI n° 32 d'une contenance de 364 m², est classée en zone NL au Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 16 avril 2013 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien. Cette estimation en date du 23 mai 2013 a été fixée à 3 €/m².

Un accord est intervenu avec le propriétaire, il est proposé d'acquérir ce terrain selon les modalités suivantes :

- acquisition par la commune à M. Jean-Claude VICHET de la parcelle libre de toute occupation, cadastrée section EI n° 32 au prix de 3 €/m² (soit un montant total de 1 092 €),

- prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense sera imputée sur la ligne de crédit 21.824.2111.00501.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

«M. LE MAIRE : La famille VICHET est une grande famille de maraîchers.

Pas d'opposition ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.